

**PROCES VERBAL DU 17 JUIN 2011.**

*Convocation : 10.06.2011*

*Affichage : 10.06.2011*

**Présents :**

Monsieur Bernard BOURGET - Maire

Mesdames Murielle BELLANGER – Josette HEYBLOM – Danielle MONAVON - Nathalie POYER.

Messieurs Robert BLIARD – Pascal CHOQUET- Eric HABAY – Bruno JAVARY – Jean-Paul LANDREVIE – Denis LECOINTE – Henri NATAF - Paulo RODRIGUES.

**Absent non excusé :**

Monsieur Pascal GALICHET.

**Elu retardé :**

Monsieur Claude LESENECAL rejoint le Conseil à 20 heures 25, prend part aux délibérations mais ne participe pas aux votes selon les règlements en vigueur.

-----  
Monsieur Jean-Paul LANDREVIE est élu secrétaire de séance.  
-----

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 05 en remerciant les participants de leur présence et constatant que le quorum est atteint déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

-----  
Le procès-verbal de la séance du 30 mai 2011 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents à cette réunion.

**Ordre du jour :**

**1. Elections Sénatoriales.**

**Désignation des délégués titulaires.**

Monsieur le Maire donne lecture des articles du code électoral qui régissent l'élection des délégués titulaires aux élections sénatoriales qui se dérouleront à Versailles le dimanche 25 septembre 2011. La commune devant élire trois délégués titulaires, messieurs Bernard Bourget, Paulo Rodrigues et Eric Habay se présentent. Le vote a lieu sans débat au scrutin de liste et à bulletin secret. M. Bernard Bourget obtient 12 voix sur 13 exprimées, M. Paulo Rodrigues 13 voix et M. Eric Habay 13 voix ; ils sont donc élus et tous les trois ont déclaré aux termes de la loi accepter ce mandat.

**Désignation des délégués suppléants.**

Monsieur le Maire donne lecture des articles du code électoral qui régissent l'élection des délégués suppléants aux élections sénatoriales qui se dérouleront à Versailles le dimanche 25 septembre 2011. La commune devant élire trois délégués suppléants, madame Danielle Monavon et messieurs Henri Nataf et Bruno Javary se présentent. Le vote a lieu sans débat au scrutin de liste et à bulletin secret. Madame Danielle Monavon obtient 13 voix sur 13

exprimées, M. Henri Nataf 13 voix et M. Bruno Javary 13 voix ; ils sont donc élus et tous les trois ont déclaré aux termes de la loi accepter ce mandat.

## **2. Achat de terrains.**

Monsieur le Maire indique au Conseil que les terrains appartenant à la succession Forges et concernant l'emplacement de la future station d'épuration (parcelle cadastrée section G n° 138 pour une contenance de 13 998 m<sup>2</sup> au prix de 10 000€) et une parcelle dans l'île de Rosny (parcelle cadastrée E n°776 pour une contenance de 383 m<sup>2</sup> d'un coût de 750€) peuvent désormais être achetés par la commune. En conséquence, il demande au Conseil le pouvoir de signer afin d'acheter ces terrains. Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité donne ce pouvoir à M. le Maire.

M. Bernard Bourget souligne aussi que plus tard, il s'agira d'acquérir les terrains prévus pour la réalisation de la future école et que la valeur de ces terrains vient d'être évaluée par les domaines mais il faudra également acheter les parcelles reliant l'ancienne station d'épuration à la nouvelle. Enfin, il fait savoir qu'une partie des terrains permettant d'agrandir l'étang des Bastilles pourra être acquis par la commune pour l'euro symbolique.

## **3. Convention EDF.**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil qu'il convient de signer avec l'EDF une convention afin que celle-ci recouvre plus rapidement auprès de la Trésorerie les sommes dues par la commune pour la fourniture d'électricité. Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de signer cette convention.

## **4. Subvention au réseau Odyssée.**

Le réseau Odyssée, réseau de professionnels de santé bénévoles qui agit pour le maintien des personnes âgées à leur domicile, sollicite une aide. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer à ce réseau 150 €.

## **5. Subvention à l'Association de Foot de Fontenay-Saint-Père.**

L'Association de Football de Fontenay-Saint-Père sollicite une subvention auprès de la commune. Cinq jeunes Guernois pratiquant en effet ce sport à Fontenay-Saint-Père, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer 60 € à cette association. Toutefois, il conviendra de rappeler à cette association que les demandes de subvention doivent être formulées avant le vote du budget de la commune et qu'elle doit présenter son bilan financier pour l'obtenir.

## **6. Questions diverses.**

Monsieur le Maire transmet l'information selon laquelle l'association « Les Toits de l'Espoir », qui pourraient intervenir afin de réaliser la réfection intérieure du presbytère, attend son agrément national, désormais légalement nécessaire, pour reprendre l'étude de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant à prendre la parole, monsieur le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour sa participation aux débats et lève la séance à 21 heures et 30 minutes.

**Signatures des membres présents :**

Bernard BOURGET – Maire

Murielle BELLANGER

Danielle MONAVON

Robert BLIARD

Eric HABAY

Jean-Paul LANDREVIE

Henri NATAF

Josette HEYBLOM

Nathalie POYER

Pascal CHOQUET

Bruno JAVARY

Denis LECOINTE

Paulo RODRIGUES